



# 2015

LE SCOT EN MARCHÉ

RAPPORT  
D'ACTIVITÉS





## 2015, la continuité d'un document cadre et une pédagogie renforcée

*Le renouvellement des équipes municipales et communautaires en 2014 a naturellement fait évoluer les instances du SEPAL, en charge d'assurer désormais la mise en œuvre du SCoT de l'agglomération lyonnaise.*

*Néanmoins, dans la poursuite des actions menées lors du précédent mandat, les nouveaux élus du Syndicat, aidés par les « anciens » et par un effort accru de pédagogie, s'inscrivent dans la continuité de ce document d'orientation suffisamment « à la bonne hauteur » pour laisser des marges de manœuvre aux collectivités au moment d'élaborer leurs documents de planification à l'échelle locale.*

*2015 aura été pour notre syndicat, une année de relance et de poursuite des actions engagées dans le précédent mandat : accompagnement des collectivités dans leur document d'urbanisme, préparation de la modification du SCoT, reprise des discussions à l'échelle de l'aire métropolitaine avec les SCoT voisins. Elle aura vu également se concrétiser le schéma portuaire métropolitain et la modification de la DTA sur le secteur de la Plaine Saint-Exupéry, travaux auxquels nous avons été largement associés.*

*2016 sera à plus d'un titre une année importante pour le SEPAL. Tout d'abord, il s'agira de mener une évaluation réglementaire du document six années après son approbation. Démarche toujours délicate quand il s'agit de mesurer les effets d'un document porteur d'orientations générales. Il s'agira également de finaliser la modification du SCoT, pour le rendre conforme aux derniers textes de loi et aux documents de rang supérieur récemment approuvés. Enfin 2016 verra se concrétiser deux documents majeurs pour notre territoire, attendus comme des « repreneurs du SCoT » : le PLU H de la Métropole de Lyon dont l'arrêt est prévu en fin d'année et le PDU du SYTRAL qui fixera les grandes orientations en matière de transports et de déplacements à horizon 2030.*

*Enfin, comme chaque année, le SEPAL poursuivra le dialogue avec ses territoires voisins à travers la démarche InterSCoT et son association aux travaux du Pôle Métropolitain qui a vu son périmètre s'élargir notamment à nos collègues de la Communauté de communes de l'Est Lyonnais ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.*

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'agglomération lyonnaise couvre 74 communes réunies au sein de la Métropole de Lyon, des communautés de communes de l'Est lyonnais (CCEL) et du Pays de l'Ozon (CCPO).

Il dessine l'avenir de l'agglomération lyonnaise à l'horizon 2030 sur quelques grands sujets de la vie quotidienne (habitat, déplacements, commerces et services, économie, environnement, etc.).



**Monsieur Jean-Yves SÉCHERESSE**

1<sup>er</sup> vice président du SEPAL



## ÉVALUER POUR MIEUX AGIR

# La poursuite du monitoring du SCoT et de son adaptation aux règles en vigueur

Les années 2014 et 2015 ont été l'occasion de mener un important travail technique sur la modification attendue du document pour intégrer les nouvelles exigences du code de l'urbanisme et des documents de rang supérieur, en amont d'une phase consultative qui aura lieu en 2016.

La connaissance des dynamiques à l'œuvre sur l'agglomération lyonnaise s'est poursuivie à travers la mise à jour des indicateurs de suivi du SCoT.



**SCoT**  
AGGLOMÉRATION LYONNAISE 2030  
Projet de modification 2016

### POURQUOI MODIFIER LE SCoT DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE ? QUELS CHANGEMENTS ATTENDUS ?

La loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 Juillet 2010 vise à apporter des modifications dans le contenu et les orientations des SCoT, notamment sur :

- L'amélioration des performances énergétiques,
- Les communications électroniques,
- La réduction des gaz à effet de serre,
- La production énergétique à partir de sources renouvelables,
- La préservation de la biodiversité,
- La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques,
- L'urbanisme commercial.

Les SCoT ont jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 pour répondre aux nouvelles exigences fixées par la loi ENE.

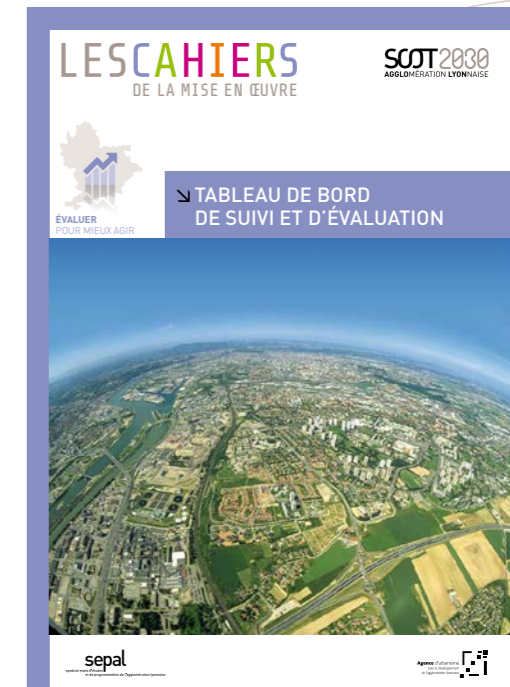
Par ailleurs, le SCoT sera modifié pour rendre ses dispositions compatibles avec des documents de rang supérieur, notamment :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée et le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) adoptés en 2015 ;
- Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) Rhône-Alpes adopté en 2013 ;
- La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) modifiée en 2015 sur le secteur de la Plaine Saint Exupéry.

## LA MISE À JOUR D'UNE QUARANTAINE D'INDICATEURS DE SUIVI DU SCoT

Le SEPAL avait pris l'engagement de faire un « bilan du SCoT à 3 ans » dans le cadre de sa mise en œuvre. Il a profité de la disponibilité de données récentes pour mettre à jour une quarantaine d'indicateurs avant de les présenter au Conseil Syndical.

Quand bien même le SCoT peut être considéré comme peu opérant, dans la mesure où la plupart des PLU, PLH et PDU n'ont pas tous été révisés depuis 2010, cette démarche volontaire du SEPAL a permis de prendre la température du territoire et de constater que les évolutions récentes vont bien dans le sens des objectifs du SCoT, et que ses orientations sont toujours d'actualité (cf. encadré ci-dessous). Ce travail permettra en outre de préparer l'évaluation réglementaire, 6 ans après l'approbation du SCoT, prévue en 2016.



### FOCUS SUR QUELQUES INDICATEURS DE SUIVI DU SCoT

- 

**1 401 078 :**  
C'est le **nombre d'habitants** au 1<sup>er</sup> janvier 2013 sur le territoire du SCoT. L'agglomération lyonnaise a passé le seuil des 1,4 Million d'habitants !
- 

**14 000 :**  
C'est le **nombre moyen d'habitants nouveaux par an** entre 2010 et 2013. Si la population continue de croître au même rythme, l'objectif du SCoT d'atteindre 1 500 000 habitants à horizon 2030 serait atteint dès 2020.
- 

**10 500 :**  
C'est le **nombre moyen de logements construits par an** entre 2010 et 2013. Pour rappel, le SCoT fixe un objectif de construction de 150 000 logements à horizon 2030, soit 7 500 logements par an.
- 

**57 Millions :**  
C'est le **nombre de voyages supplémentaires sur les réseaux TCL et Département du Rhône** entre 2010 et 2013. Cette importante évolution de la fréquentation s'inscrit dans l'objectif du SCoT de rééquilibrer les parts modales au profit des transports en commun.

## 2016 Perspectives

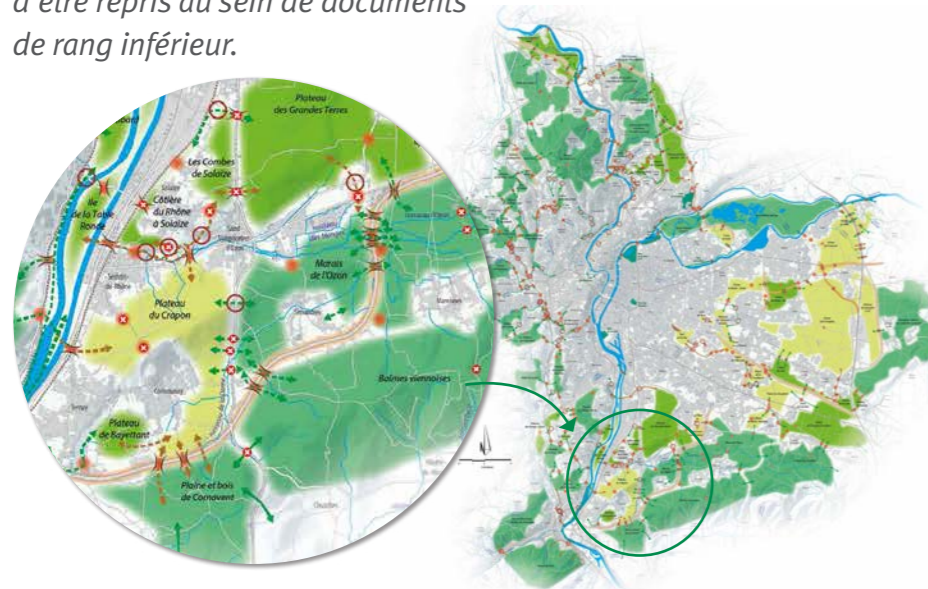
Le SEPAL s'est fixé deux priorités principales :

- la finalisation de la modification du SCoT de l'agglomération lyonnaise avec une approbation par le Conseil Syndical du SEPAL en fin d'année ;
- la production d'une évaluation réglementaire à 6 ans de la mise en œuvre du SCoT, à travers la mise à jour de l'ensemble des indicateurs de suivi du document, et la conduite d'une expertise permettant une évaluation qualitative de cette mise en œuvre.

## PARTAGER ET RELAYER LE PROJET

# Produire de la connaissance territoriale et incarner les orientations du SCoT

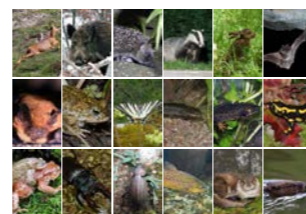
En produisant de la connaissance territoriale et en développant des expertises approfondies, le SEPAL se donne les moyens d'accompagner ses partenaires dans la mise en œuvre des orientations du SCoT. Il s'agit en effet d'améliorer la compréhension des phénomènes à l'œuvre, d'illustrer ou de préciser certains thèmes, à même d'être repris au sein de documents de rang inférieur.



## ÉTUDE SUR LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

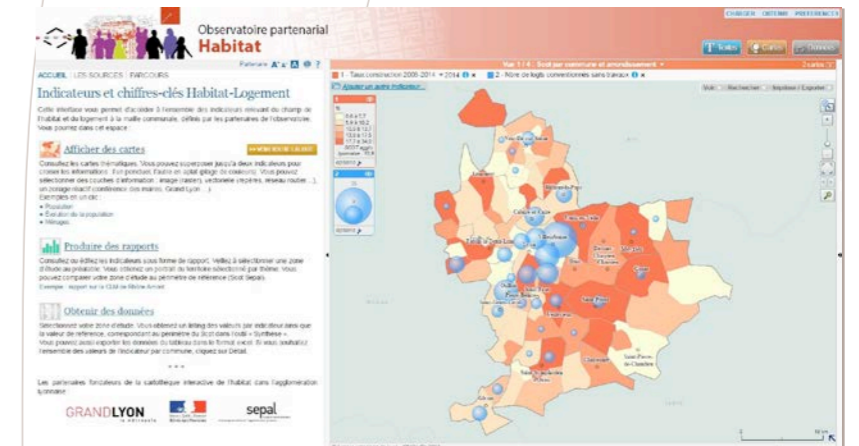
En 2014, le SEPAL a commandité une étude sur « les continuités écologiques de l'agglomération lyonnaise ». Celle-ci a été mise en œuvre par l'Agence d'Urbanisme en partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO), la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna), la Fédération des chasseurs du Rhône, la Fédération de pêche du Rhône et la Métropole de Lyon. Il s'agissait notamment de mettre à jour la cartographie écologique du SCoT approuvé. L'étude a abouti à la production d'une carte « poster » résumant la démarche, et d'un cahier technique associé présentant la méthodologie, les espèces indicatrices, les unités éco-paysagères et les points obstacles.

### Les continuités écologiques de l'agglomération lyonnaise



## LE LANCEMENT D'UN OUTIL EXTRANET SUR L'HABITAT À L'ÉCHELLE DU SEPAL

Créé en 2010 sous la double maîtrise d'ouvrage Grand Lyon/SEPAL, en partenariat avec l'État (DDT et DREAL), et piloté par l'Agence d'Urbanisme, l'Observatoire de l'Habitat fonctionne à la fois comme un outil de connaissance et un espace d'animation. L'Observatoire propose depuis 2015 un outil informatique regroupant plus de 200 indicateurs de suivi de l'offre et de la demande de logements. Il est désormais accessible par l'ensemble des acteurs de l'habitat de l'agglomération lyonnaise et vise à être enrichi de nouveaux indicateurs en lien avec l'habitat dans les prochaines années.



## ET VOUS, VOUS LA VIVEZ COMMENT LA DENSITÉ ? UNE APPROCHE UNIVERSITAIRE SUR LE VÉCU DE LA DENSIFICATION...

En 2015, le SEPAL a noué un partenariat avec l'Université Lyon 2 pour mener à bien des travaux de terrain sur le « vécu de la densification » par les habitants. Une mission a ainsi été confiée à 6 étudiants de l'Institut d'Urbanisme de Lyon (IUL), portant sur la densification vécue dans des opérations situées dans trois polarités du SCoT : Dolce Villa – Jardins de Gandil à Genas, Pré-Sindrut à Chaponnay et ZAC du Centre à Tassin-la-Demi-Lune.

Les conclusions et enseignements de cette étude sont disponibles sur le site internet de l'Agence d'Urbanisme.



## 2016 Perspectives

En se fixant comme objectif premier de porter les orientations du SCoT auprès des collectivités pour les rendre plus opérationnelles, le SEPAL vise à se doter d'expertises illustrant celles-ci. L'année 2016 doit permettre d'apporter des éclairages sur :

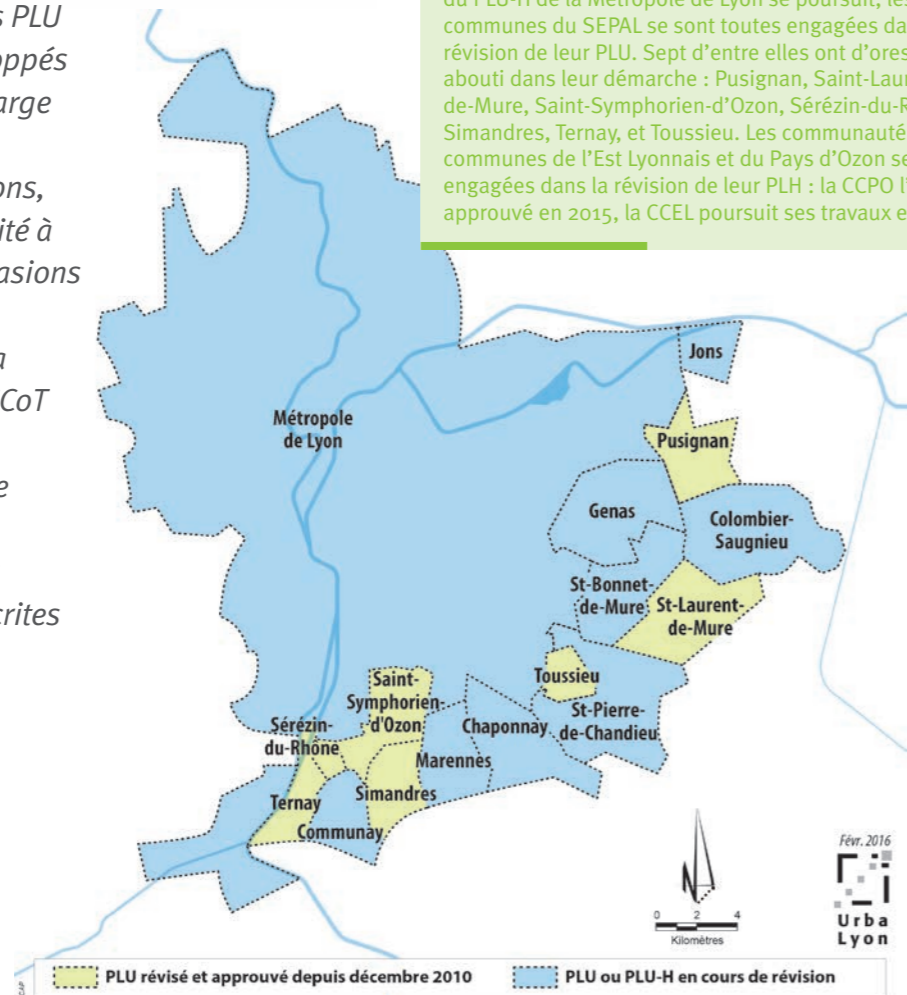
- les dynamiques de consommation d'espaces à partir de la base de données Spot Thema, que l'Agence d'Urbanisme a acquis en 2015 pour effectuer des mesures, notamment depuis l'approbation du SCoT ;
- l'évolution du tissu artisanal sur le territoire du SEPAL, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ;
- poursuite du travail avec les étudiants de l'IUL sur le vécu de la densification sur 4 nouveaux secteurs résidentiels de l'agglomération lyonnaise.



**PARTAGER ET RELAYER LE PROJET**

# Une collaboration partenariale à différentes échelles de projets

De l'élaboration des PLU aux schémas développés à une échelle plus large en passant par les programmes d'actions, le SEPAL a été sollicité à de nombreuses occasions en 2014 et 2015 par les partenaires de la mise en œuvre du SCoT de l'agglomération lyonnaise. Autant de moments qui ont permis de conforter les orientations inscrites dans le document.



## RÉVISION DES PLU ET PLH : DE L'ÉLABORATION AUX PREMIÈRES APPROBATIONS DE DOCUMENTS « SCOT COMPATIBLES »

Le SEPAL est associé à de nombreuses procédures lui permettant de faire valoir les orientations du SCoT dans le respect du principe de compatibilité. Alors que la révision du PLU-H de la Métropole de Lyon se poursuit, les autres communes du SEPAL se sont toutes engagées dans la révision de leur PLU. Sept d'entre elles ont d'ores et déjà abouti dans leur démarche : Pusignan, Saint-Laurent-de-Mure, Saint-Symphorien-d'Ozon, Sérézin-du-Rhône, Simandres, Ternay, et Toussieu. Les communautés de communes de l'Est Lyonnais et du Pays d'Ozon se sont engagées dans la révision de leur PLH : la CCPO l'a approuvé en 2015, la CCEL poursuit ses travaux en 2016.

## LE SEPAL A DÉSORMAIS SON MOT À DIRE SUR LES PROJETS COMMERCIAUX !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 (cf. loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises), le président du SEPAL, ou son représentant désigné, siège à la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) du Rhône dans le cas où un projet se situe sur l'une des communes du SCoT. En 2015, le SEPAL a émis des avis sur 3 dossiers en CDAC qui par leur composition étaient compatibles avec les orientations du SCoT.

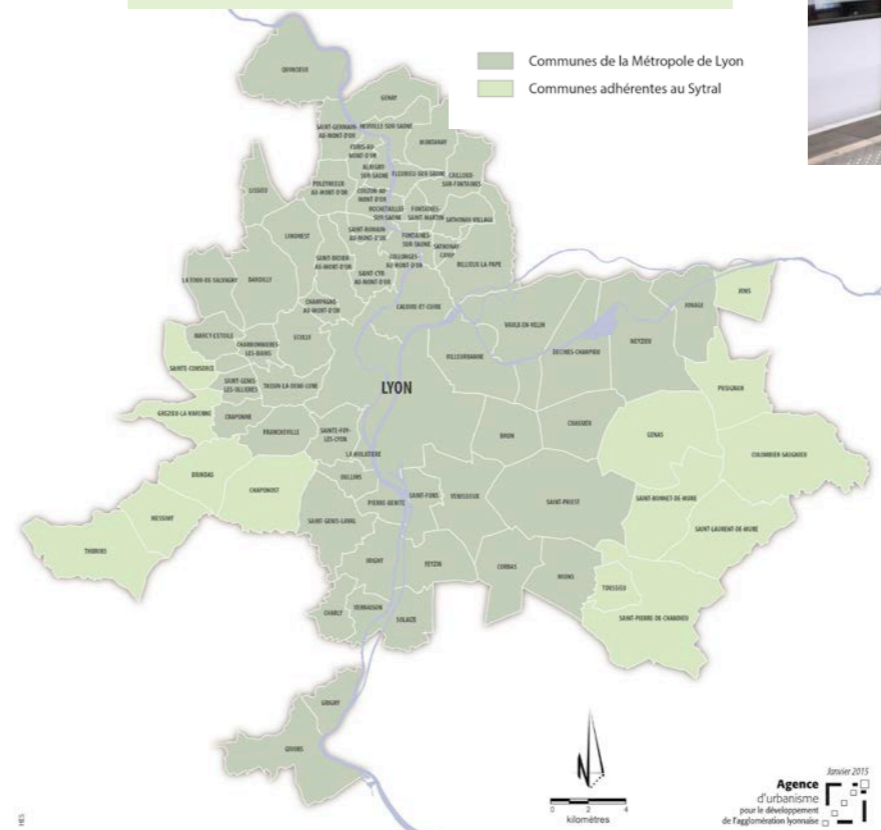
## ZOOM SUR LA RÉVISION DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

En 2015, le SYTRAL a engagé la révision du PDU de l'agglomération lyonnaise dont le nouveau périmètre recouvre une bonne partie du territoire du SCoT, à savoir :

- la Métropole de Lyon et ses 59 communes ;
- les huit communes de la Communauté de communes de l'Est lyonnais (CCEL), membre du Sytral depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- les 6 communes situées à l'ouest de la Métropole de Lyon, hors SEPAL, qui ont adhéré au Sytral en 2013.

Le SEPAL est étroitement associé à l'ensemble des 9 groupes de travail constitués pour alimenter la démarche.

## PÉRIMÈTRE DU PDU DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE



## DES PARTENARIATS QUI SE POURSUIVENT SUR DE MULTIPLES CHANTIERS

Le SEPAL continue à être associé à l'élaboration de plusieurs documents, démarches et études portés par les partenaires, notamment :

- avec les services de l'État : finalisation de la modification de la DTA sur le secteur de la Plaine Saint Exupéry,
- avec la Région, la Métropole de Lyon, le Conseil Départemental, la CCEL, la CCPO et l'État : participation aux comités techniques et de pilotage PSADER-PENAP ;
- avec la Métropole de Lyon : participation à l'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC),
- avec VNF : finalisation du Schéma portuaire métropolitain,
- avec le Pôle Métropolitain (cf. chapitre Renforcer la coopération métropolitaine).

Enfin, sur les projets d'infrastructures, le SEPAL a émis plusieurs avis, notamment :

- sur le dossier de mise en compatibilité du SCoT dans le cadre de la DUP du projet de liaison A89/A6,
- sur le nouveau franchissement sud prévu dans le cadre du CFAL,
- sur le SDAGE et le PGRI 2016-2021.



## 2016 Perspectives

Le SEPAL sera amené à accompagner les porteurs de projets dans la finalisation de leurs documents devant se mettre en compatibilité avec le SCoT (PLU-H de la Métropole, PLH de la CCEL, PDU du SYTRAL) et à émettre un avis officiel sur chacun d'entre eux. Le SEPAL sera aussi associé à la définition d'un nouveau programme d'actions en lien avec les PENAP.



**INVESTIR LES TERRITOIRES À ENJEUX**

**Des dynamiques de projets bien engagées**

Des sept territoires de projet identifiés par le SCoT, une majorité d'entre eux a fait l'objet d'expertises approfondies (études, forums, ...) au cours des cinq dernières années. En 2014 et 2015, les projecteurs se sont portés principalement sur le territoire autour de l'aéroport Lyon Saint Exupéry, avec la poursuite et la finalisation des travaux lancés par l'État dès 2012.

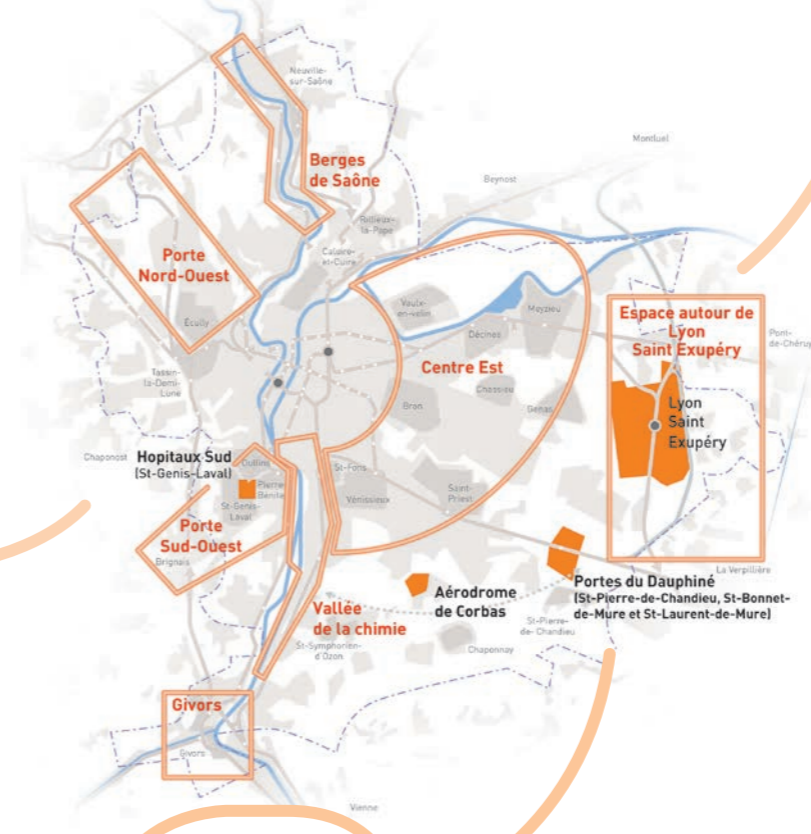


**SCHÉMA PORTUAIRE MULTI-SITES DU « PÔLE MÉTROPOLITAIN LYONNAIS ET DE SES TERRITOIRES D'INFLUENCE »**

Le poids de la région lyonnaise dans les trafics fluviaux (plus de la moitié des trafics fluviaux ont pour origine ou destination l'aire métropolitaine lyonnaise) et son dynamisme économique ont conduit VNF, sous l'égide du Préfet coordonnateur de bassin, à définir une stratégie portuaire coordonnée et multi-sites – de Villefranche sur Saône à Salaise-Sablons. Ce schéma portuaire adopté en 2015 s'inscrit dans le prolongement du schéma portuaire de bassin réalisé par VNF en 2010 et définit, pour chacun des sites portuaires, les fonctions et les services à développer pour améliorer la desserte en fret de la région lyonnaise et au-delà.



**LES TERRITOIRES ET LES SITES À ENJEUX DU SCOT**



**MODIFICATION DE LA DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMÉNAGEMENT SUR LE SECTEUR DE LA PLAINE SAINT EXUPÉRY**

Au sein de la « régie locale Plaine Saint Exupéry », Le SEPAL a été associé à la modification de la DTA afin de s'assurer de sa cohérence avec les orientations fixées par le SCoT pour ce territoire : développement mesuré des capacités d'accueil économique, maîtrise du développement résidentiel, préservation de la plaine agricole d'Heyrieux, localisation des équipements intermodaux, ...



**SCHÉMA DE COMPOSITION GÉNÉRALE DE LA PLATE-FORME SAINT EXUPÉRY**

L'État a reconnu dans la DTA la nécessité de disposer d'un plan d'aménagement d'ensemble de la Plateforme aéroportuaire pour garantir la qualité de cette porte d'entrée internationale de l'agglomération. Pour cette raison, Aéroports de Lyon a finalisé en 2015 un Schéma de composition générale, auquel le SEPAL a été associé, pour garantir la cohérence des principes d'aménagement de cette plateforme avec les territoires voisins.

**2016 Perspectives**

Les secteurs de la Porte Nord-Ouest, et de la Porte Sud-Ouest, seront investigués par la Métropole de Lyon et le SEPAL dans le cadre de démarches « Territoires partenaires », aux périmètres plus larges, dans la volonté d'établir des nouvelles relations sur ces territoires d'interface. À ce titre, une mission d'appui à la définition d'un cadrage stratégique sur les territoires Beaujolais/Val-de-Saône et Sud-Ouest Lyonnais a été confié à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.



## RENFORCER LA COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE

# Une nouvelle feuille de route métropolitaine

Le renouvellement des exécutifs locaux en 2014 a eu un impact important sur les Présidences des syndicats mixtes de SCoT portant la démarche Inter-Scot. Cette recomposition fût donc l'occasion, non seulement de mener un important exercice de pédagogie pour réaffirmer tout l'intérêt de réfléchir à l'avenir de l'aire métropolitaine lyonnaise à cette échelle, mais aussi de réinterroger nos pratiques ainsi que les sujets à aborder pour les années à venir.

L'extension territoriale du Pôle Métropolitain ainsi que les nouvelles compétences dévolues à la grande Région, Auvergne-Rhône-Alpes, nécessitent, à l'évidence, de combiner nos regards pour assurer le développement de l'aire métropolitaine lyonnaise.



## DES RELATIONS « BI-SCOT », « TRI-SCOT », ...FRUCTUEUSES !

Poursuivant l'objectif d'assurer la cohérence du développement de l'agglomération lyonnaise à ses franges, le SEPAL entretient des relations privilégiées avec les SCoT voisins. L'année 2015 a été l'occasion d'échanger et de construire des actions communes :

- le SCoT BUCOPA, qui révisé actuellement son document, a ainsi invité le SEPAL en tant que personne publique associée pour lui présenter son nouveau PADD.
- Le SEPAL a participé en 2015 aux ateliers de réflexion prospective organisés par le SCoT Beaujolais.
- Enfin, pour répondre aux orientations démographiques de la DTA modifiée sur les communes soumises au PEB de l'aéroport Lyon Saint Exupéry, le SEPAL et les syndicats mixtes de SCoT voisins (BUCOPA, Boucle du Rhône en Dauphiné et Nord Isère) ont travaillé en partenariat pour définir une répartition entre chaque SCoT de l'objectif plafond de population.



## LA POURSUITE DU TRAVAIL ENGAGÉ AVEC LE PÔLE MÉTROPOLITAINE

Le SEPAL a contribué :

- aux travaux sur le Schéma portuaire de l'aire métropolitaine lyonnaise ;
- aux travaux sur le schéma de mobilité du Syndicat Mixte des Transports de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT AML) ;
- à la réflexion sur le système alimentaire métropolitain dans le cadre de l'observatoire des espaces naturels et agricoles.



## LES AVANCÉES DE LA DÉMARCHE INTER-SCOT

Les rencontres des présidents des SCoT du 20 novembre 2014 à Anse et du 9 juillet 2015 à Villars-les-Dombes ont permis aux nouveaux élus de s'imprégner du contexte et des enjeux de l'InterScot. Une nouvelle ambition commune s'est concrétisée par l'élaboration d'un programme de travail 2015-2020 qui, au-delà des enjeux plus classiques d'aménagement du territoire (mobilité, activités/habitat, ...) et des travaux d'harmonisation des SCoT, a fait émerger des sujets nouveaux tels que ceux de la précarité énergétique des ménages et de la gestion des ressources naturelles (eau, énergie, matériaux, ...).



## 2016 Perspectives

Le SEPAL continuera à s'investir en 2016 à l'échelle métropolitaine :

- en poursuivant son implication dans les travaux de la nouvelle feuille de route de l'InterSCoT ;
- dans la poursuite des échanges avec le Pôle métropolitain, notamment sur le système alimentaire ;
- dans l'appréhension du nouveau partenaire que constitue la Région Auvergne-Rhône-Alpes dont les compétences en matière d'aménagement du territoire sont renforcées : association aux travaux du futur SRADET.

## LE SEPAL

Créé en 1985 et refondé en 2002, le SEPAL, Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise, a reçu des différentes collectivités qui le composent la compétence pour élaborer le SCoT. Il assure aujourd'hui le suivi de sa mise en œuvre, en lien étroit avec les collectivités membres et les territoires partenaires.

### LE SEPAL, FAITS ET CHIFFRES 2015

#### BILAN BUDGÉTAIRE

**825 514 €** 16%

soit une baisse des dépenses de 16% par rapport à l'année 2014,

**791 254 €** ⚙️

#### EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

(dont 325 000 € de subvention à l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise),

**34 260 €** ≡

#### EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Ce bilan à la baisse est conforme aux demandes des membres du SEPAL d'optimiser de la meilleure façon les ressources du Syndicat, tout en assurant un suivi de qualité de la mise en œuvre du SCoT.

#### MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET D'ÉTUDES

- **ADAGE Environnement**  
Bureau d'étude pour accompagner le SEPAL sur le volet environnemental de la modification du SCoT
- **CINCO**  
Cabinet spécialisé pour accompagner le SEPAL dans sa communication
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône**  
Convention d'étude portant sur l'analyse des mutations des implantations artisanales sur le territoire du SEPAL et ses bassins de vie
- **Cabinet Soler Couteaux/Llorens**  
Cabinet d'avocat pour accompagner le SEPAL dans la bonne mise en forme de la procédure de modification du SCoT
- **Université Lyon 2 – IUL**  
Mission d'étude sur le thème de la densification perçue par les habitants

#### IMPLICATION DES ÉLUS



**9 bureaux,**

dont un délocalisé au Port Lyon Édouard Herriot pour une visite du site sur invitation du Port de Lyon



**3 Conseils Syndicaux**

#### L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU SEPAL

**Emmanuel GIRAUD,**  
Directeur

**Laurine COLIN,**  
Chargée de mission

**Jérémie TOURTIER,**  
Chargé de mission,  
arrivé le 01/01/2015

**Laetitia CAPLIER,**  
Assistante

**Michelle CIAVATTI,**  
Chargée de mission,  
partie à la retraite  
en mars 2015



#### DU CÔTÉ DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SCOT

- **Jean-Yves SÉCHERESSE** siège au Conseil d'administration de la FNS
- **Emmanuel GIRAUD** siège au Comité technique de la FNS
- **Jérémie TOURTIER** co-anime le Club « Énergie-Climat » de la FNS
- Depuis le printemps 2014, le SEPAL est chargé de l'animation du réseau des SCOT à l'échelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. À ce titre, il a notamment organisé une rencontre régionale des SCOT sur le thème de l'énergie le 13 octobre 2015.

## LE FONCTIONNEMENT DU SEPAL

#### LE CONSEIL SYNDICAL, ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Il est composé de 26 élus représentant les collectivités membres du Syndicat.

#### LE BUREAU, L'EXÉCUTIF

Il est composé du Président du SEPAL et de 14 membres élus.

#### L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Elle est en charge de la mise en œuvre du SCoT et de la gestion du Syndicat.

#### LES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

##### MÉTROPOLE DE LYON

Anne BRUGNERA  
Conseillère à la Métropole de Lyon  
Adjointe au Maire de Lyon

Pascal CHARMOT  
Conseiller à la Métropole de Lyon  
Maire de Tassin la Demi-Lune

Jean-Luc DA PASSANO  
Vice-Président à la Métropole de Lyon  
Maire d'Irigny

Valérie GLATARD  
Conseillère à la Métropole de Lyon  
Maire de Neuville sur Saône

Stéphane GOMEZ  
Conseiller à la Métropole de Lyon  
Maire de Vaulx-en-Velin

Jean-Michel LONGUEVAL  
Conseiller à la Métropole de Lyon  
Maire de Bron

Catherine PANASSIER  
Conseillère à la Métropole de Lyon  
Adjointe au Maire du 3<sup>e</sup> Arrondissement

Gaël PETIT  
Conseiller à la Métropole de Lyon  
Adjoint au Maire de Caluire-et-Cuire

Yolande PEYTAVIN  
Conseillère à la Métropole de Lyon  
Adjointe au Maire de Vénissieux

Clotilde POUZERGUE  
Conseillère à la Métropole de Lyon  
Adjointe au Maire d'Oullins

##### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

Patrice BERTRAND  
Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon  
Adjoint au Maire de Communay

#### LE BUREAU



**Gérard COLLOMB**  
**Président du SEPAL**  
Président de la Métropole de Lyon  
Sénateur-Maire de Lyon



**Michel FORISSIER**  
**2<sup>e</sup> Vice-président**  
Conseiller à la Métropole de Lyon  
Sénateur-Maire de Meyzieu



**Michèle VULLIEN**  
**4<sup>e</sup> Vice-présidente**  
Vice-Présidente à la Métropole de Lyon  
Maire de Dardilly



**Bruno CHARLES**  
**7<sup>e</sup> Vice-président**  
Vice-Président à la Métropole de Lyon  
Conseiller d'arrondissement Lyon 7



**Denis BOUSSON**  
Conseiller à la Métropole de Lyon  
Maire de St-Didier-au-Mont-d'Or



**Jean-Pierre JOURDAIN**  
Vice-président de la CCEL  
Maire de St-Bonnet-de-Mure



**Gilbert MARBOEUF**  
Vice-président de la CCEL  
Maire de Pusignan



**Ronald SANNINO**  
Conseiller à la Métropole de Lyon  
Conseiller d'arrondissement Lyon 9



**Jean-Yves SÉCHERESSE**  
**1<sup>er</sup> Vice-président**  
**Président délégué**  
Conseiller à la Métropole de Lyon  
Adjoint au Maire de Lyon



**Paul VIDAL**  
**3<sup>e</sup> Vice-président**  
Président de la CCEL  
Maire de Toussieu



**José RODRIGUEZ**  
**5<sup>e</sup> Vice-président**  
Vice-président de la CCPO  
Maire de Simandres



**Sylvie CARRE**  
Représentante de la CCPO  
Adjointe au Maire de St-Symphorien-d'Ozon



**Richard LLUNG**  
Vice-Président à la Métropole de Lyon  
Adjoint au Maire de Villeurbanne



**Robert RIVOIRE**  
Conseiller Communautaire de la CCPO  
Adjoint au Maire de Chaponnay



**Daniel VALÉRO**  
Vice-président de la CCEL  
Maire de Genas





**sepal**

syndicat mixte d'études  
et de programmation de l'agglomération lyonnaise

Immeuble Porte Sud  
4 rue des Cuirassiers - 69003 Lyon  
Tél. 04 26 99 34 02 - Fax 04 26 99 34 07  
[www.scot-agglolyon.fr](http://www.scot-agglolyon.fr)